

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Après seconde enquête publique du 14 octobre au 15 novembre 2019



Annexe 2a – Alimentation en eau potable

Vu pour être annexé à notre délibération en date du Le Maire,	Révision prescrite le :	18 Septembre 2012
	Révision arrêtée le :	18 Juillet 2016
	Révision approuvée le :	13 mars 2020

***SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA PETITE GROSNE***

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC d'EAU POTABLE**

ANNEE 2014

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

SYDRO 71 –

2 rue Jean Bouvet – 71000 MACON

Tel : 09 60 10 01 61

Fax : 03 85 51 97 20

Adresse électronique : amo-moe@sydro.fr

MACON, le 11 juin 2015

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	2
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	6
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	Frais d'accès au service	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	8 ET 9
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF AVEC REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	17
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 2013	17
■	TRAVAUX PREVUS EN 2014	20
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	20
■	ETAT DE LA DETTE.....	20
■	AMORTISSEMENTS REALISES	20
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	20
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	21
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE.....	21
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	21

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service est établi en application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales résultant du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement et de la circulaire 12/DE du 28/04/08 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PETITE GROSNE regroupe les communes de BERZE LA VILLE, BUSSIERES, CENVES, CHAINTRE, CHASSELAS, DAVAYE, FUISSE, LA ROCHE-VINEUSE, LEYNES, MACON - LOCHE, MILLY LAMARTINE, PIERRECLOS, PRISSE, SERRIERES, SOLUTRE-POUILLY, VARENNES-LES-MACON, VERGISSON et VINZELLES.

L'ensemble des communes est concerné par la compétence eau potable.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le syndicat a transféré sa compétence « sécurisation de l'approvisionnement en eau » au SYDRO 71.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Au 1^{er} janvier 2014, la population totale des communes du syndicat s'élève à 11 375 habitants (source INSEE).

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie intéressée. Le prestataire est la Société LYONNAISE DES EAUX au titre d'un contrat de délégation ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. Le nouveau contrat prévoit en particulier le nettoyage de 65 km de réseau après la mise en service de la station de Saône-Grosne, l'installation de 10 compteurs de sectorisation supplémentaires, l'équipement en télégestion de 12 sites existants et l'installation de 4 analyseurs de chlore en continu sur le réseau.

Il a été modifié par trois avenants successifs dont 2 conclus en 2014 qui portent particulièrement sur les points suivants :

Avenant	Date	Objet
1	08/07/2013	Fonds de travaux : remplacement des derniers branchements plomb.
2	09/05/2014	Clarification de la rédaction de l'article 8.3 portant sur la rémunération de base du délégataire (substitution de certains indices dans la formule d'actualisation des prix du contrat initial)
3	01/11/2014	Application de la réglementation « construire sans détruire » et révision du tarif

En outre au titre des échanges d'eau, le SIE de la PETITE GROSNE a contracté avec les collectivités voisines les conventions suivantes :

Collectivité	Date d'effet	Durée	Volume échangeable	Sens	Usage
SOLOGNY	01/07/2013	illimitée	25 000 m3/annuel	export	permanent
SIE HAUTE GROSNE	01/07/2013	illimitée	6 000 m3/j	export	permanent
SIE MACON ENVIRONS	26/05/1934			Import - export	secours
MACONNAIS BEAUJOLAIS	01/01/2015	10 ans	7 500 m3/an	import	permanent

A noter qu'il n'existe pas de convention d'échange d'eau avec le SAE de SAONE-GROSNE qui assure pourtant l'approvisionnement en eau du syndicat.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la Lyonnaise des Eaux sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, édition des factures, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de traitement et pompage, des installations électriques et informatiques, de la téléalarme, télésurveillance, télégestion, vannes et accessoires hydrauliques

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service
Gestion des abonnés	accueil des usagers, recouvrement des factures
Renouvellement	des branchements, à l'exception de ceux renouvelés dans le cadre du fonds contractuel des canalisations et accessoires hydrauliques, du génie civil.

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Depuis l'abandon des sources de Cerves, le S.I.E de la PETITE GROSNE ne possède plus de site de production propre.

• Importations d'eau

Les importations d'eau constituent la seule source d'approvisionnement en eau du S.I.E. de la PETITE GROSNE :

- achats d'eau au S.A.E. de SAONE GROSNE
- achats d'eau au S.I.E. du MACONNAIS BEAUJOLAIS (hameau Bois de Leynes)

Import depuis	Import 2011 (m³)	Import 2012 (m³)	Import 2013 (m³)	Import 2014 (m³)
S.A.E. SAONE GROSNE – bas service	447 748	446 185	424 669	404 883
S.A.E. SAONE GROSNE – haut service	1 421 288	1 398 959	1 453 560	1 380 849
S.I.E. de MACONNAIS BEAUJOLAIS	0	2 953	4 846	7914
Total des importations	1 869 036	1 848 097	1 883 075	1 793 646

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2012	2013	2014	Variation
Ressources propres	0	0	0	-
Importations	1 848 097	1 883 075	1 793 646	- 4.7 %
Total général	1 848 097	1 883 075	1 793 646	- 4.7 %

Rapport annuel

EXERCICE
2014

La majorité des apports en eau pour l'exercice 2014 est assuré par les importations depuis le S.A.E. de SAONE GROSNE dont les installations de production sont situées à CRECHES SUR SAONE au hameau de la Barge. Le volume global importé se décompose en 1 380 849 m³ pour le haut service et 404 883 m³ pour le bas service.

A noter un achat d'eau au S.I.E. du MACONNAIS BEAUJOLAIS de 7 914 m³ pour lequel une convention de régularisation a été passée en fin d'année 2014.

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Nombre d'abonnements domestiques	5 802	5 831	5 853	
Nombre d'abonnements non domestiques	4	4	4	
Autres abonnements			6	
Nombre total d'abonnements	5 806	5 835	5 863	+0.5 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques pris en compte jusqu'en 2013 sont ceux facturés directement par l'agence de l'eau au titre de la redevance pollution. Les quatre abonnés non domestiques concernent la cave coopérative de PRISSE (3 abonnements) et la société FLORETTE à LOCHE (1 abonnement).

Les « autres abonnements » incluent les jardins, les cimetières, les poteaux incendie et ne sont pris en compte qu'à partir de 2014.

• Répartition des abonnés par commune

	2013	2014
BERZE LA VILLE	325	332
BUSSIÈRES	285	288
CENVES	221	223
CHARENTRE	280	279
CHASSELAS	88	88
DAVAYE	340	339
FUISSE	223	221
LA ROCHE VINEUSE	883	888
LEYNES	261	270
MACON LOCHE	197	198
MILLY LAMARTINE	182	179
PIERRECLOS	436	443
PRISSE	943	944
SOLUTRE	233	234
VARENNES LES MACON	259	262
VINZELLES	358	355
SERRIÈRES	156	158
VERGISSON	165	162
Total des abonnés	5835	5 863

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Volume produit	0	0	0	-
Volume importé	1 848 097	1 883 075	1 793 646	-4.7 %
Volume exporté	786 170	777 509	776 425	-0.1 %
Volume mis en distribution	1 061 927	1 105 566	1 017 221	-8 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	759 270	372 440		
Volume vendu aux abonnés non domestiques	3 385	3 232		-
Volume total vendu aux abonnés entre 2 relèves	762 655	375 672	728 301	+93.8 %
Volume total vendu aux abonnés proratisés sur 365 j.	770 974	736 810	729 903	-0.9 %

Les exportations concernent les ventes en gros au S.I.E. de HAUTE GROSNE (744 309 m³), au S.I.E. de MACON ENVIRONS (4 076 m³) et à SOLOGNY (28 040 m³).

Le nouveau contrat ayant décalé en mars la date de relève des compteurs, les volumes vendus aux abonnés correspondent :

- A la période octobre à septembre avant 2013
- A la période du 30 août 2012 au 8 mars 2013 pour 2013
- A la période de 8 mars 2013 au 6 mars 2014 pour 2014

Les volumes figurant dans le tableau ci-dessus portent sur les années civiles, à l'exception du volume vendu aux abonnés qui correspondent au volume constaté entre 2 relèves et dont le détail s'établit comme suit :

	ANNEE 2014				
	Relève du	Au	Durée entre relèves	Volume entre relèves	Volume sur 365 j
Abonnés domestiques	08/03/2013	06/03/2014	363	533 732	536 673
5 ^{ème} Saison	22/03/2013	24/03/2014	367	181 452	180 463
Salaison du Mâconnais	22/03/2013	01/04/2014	375	13 117	12 767

Ramené sur 365 jours, le volume vendu aux abonnés continue de diminuer mais dans une proportion moindre.

Dans le cadre de la nouvelle délégation, les chiffres moyens retenus sont de 825 000 m³ pour les consommations et de 800 000 m³ pour les volumes exportés. La consommation moyenne des abonnés est de 124.5 m³ en 2014. Elle était de 126 m³ en 2013.

En excluant la consommation de 5^{ème} Saison MACON, la consommation moyenne des autres abonnés tombe à 94 m³ pour 2014, en très sensible augmentation par rapport à 2013 (88 m³) mais toujours très inférieure à la référence nationale de 120 m³.

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Linéaire du réseau hors branchements en km	299.59	295.58	296.66	297.37	+ 0.24 %

Outre les variations de linéaire liées aux travaux de l'année, le recalage permanent du S.I.G, allant vers une plus grande précision dans les plans de réseaux, introduit des différences sensibles de linéaires. Ce réajustement peut rendre délicat l'interprétation des indicateurs de performance prenant en compte le linéaire de réseau.

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Le tarif de la collectivité a été actualisé au 1^{er} janvier 2015 (délibération du 15 octobre 2014).

L'exploitant est rémunéré directement par la collectivité.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2015, les frais d'accès au service (sans déplacement) perçus par l'exploitant s'élevaient à 39.33 € HT.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et l'arrêté du 6 août 2007 imposent le plafonnement de la part fixe (abonnement) par rapport au coût du service (montant total de la facture) basé sur une consommation d'eau de 120 m³.

Pour les collectivités rurales comme le S.I.E. de PETITE GROSNE, la part fixe ne doit pas dépasser 40 % du coût du service HT et hors redevance.

Ce seuil est respecté puisqu'au 1^{er} janvier 2015 la part fixe représente moins de 26% du montant de la facture hors taxe et hors redevance (mais part SYDRO incluse) d'un usager consommant 120 m³.

Les abonnements sont payables à terme échu semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement au mois de mars.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique par commune*

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a modifié les redevances des agences de l'eau. Elle a mis en place une redevance "lutte contre la pollution" payable sur la facture d'eau potable et une redevance "modernisation des réseaux" payable sur la facture d'assainissement collectif.

Ces deux redevances remplacent la redevance « contre valeur pollution » en cours jusqu'en 2007 et qui ne concernait que les usagers des communes de plus de 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers.

La redevance « lutte contre la pollution » est appliquée à tous les usagers : fixée à 28 centimes par m³ depuis 2013, elle passe à 29 centimes/m³ en 2015.

L'agence de l'eau RHONE MEDITERRANEE CORSE n'a pas défini de zone de redevance.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (article 161 modifiant l'article L 224-5 du C.G.C.T.) impose aux collectivités que soit jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public une note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau et sur son programme pluriannuel d'intervention. Cette note est annexée au présent rapport.

- *Redevance prélèvement*

Cette redevance est perçue par l'agence de l'eau sur la base des volumes prélevés pour la production d'eau potable. Elle est payée par le S.A.E. de SAONE GROSNE qui la répercute sur son prix de vente au S.I.E. de PETITE GROSNE ; le syndicat ne disposant pas de ressource propre.

■ LE PRIX DE L'EAU - TARIF AVEC REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE

• Evolution du tarif de l'eau

	DESIGNATION	1er janvier 2014	1er janvier 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	59,00 €	65,00 €	10,17%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	tranche 1 (0 à 5 000 m3)	1,2100 €	1,2100 €	0,00%
	tranche 2 (> 5000 m3)	0,6500 €	0,6900 €	6,15%
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	- €	- €	
	Fonds de renouvellement (€/m3)	0,3300 €	0,3400 €	3,03%
	Redevance pollution domestique	0,2800 €	0,2900 €	3,57%
	TVA	5,50%	5,50%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

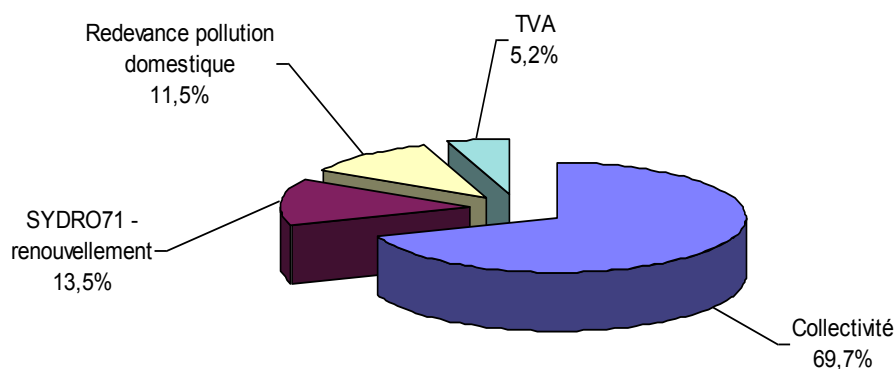
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2014	1er janvier 2015	Variation	% Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
Exploitant	-	-	-	
Collectivité	204,20 €	210,20 €	2,94%	+2,94%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau				
Fonds de renouvellement	39,60 €	40,80 €	+3,03%	
Redevance pollution domestique	33,60 €	34,80 €	+3,57%	
TVA	15,26 €	15,72 €	+3,03%	
Total TTC	292,66 €	301,52 €	+3,03%	

Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3

2,51 €

Répartition au 1er janvier 2015



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation 2014/2013
Recettes de vente d'eau abonnés domestiques	1 076 416 €	992 265.93 €	-7.8%
Recettes de vente d'eau abonnés non domestiques	7 743 €		
Recettes liée aux volumes exportés	244 058 €	317 701.89 €	+30.2 %
Autres recettes			
Frais d'accès	13 134 €	14 030.64 €	+6.8 %
Total des recettes	1 341 351 €	1 323 998.50 €	-1.3 %

La diminution des recettes liées à la baisse des consommations sur le syndicat est en partie compensée par l'augmentation des recettes liées aux exportations.

• Recettes de l'exploitant

La rémunération du délégataire au titre de l'exploitation du service est assurée par la collectivité dans le cadre du marché intervenu le 1^{er} janvier 2013.

	2013	2014
Recettes liées au service – part abonnements	208 066 €	255 950 €
Recettes liées au service – part proportionnelle	430 790 €	461 236 €

	2013	2014
Autres recettes		
Recettes liées aux travaux	113 779 €	90 606
produits accessoires	8 655 €	16 100
Total des recettes	761 290 €	823 892 €

Les recettes du délégataire correspondent au détail des produits issus du compte administratif du syndicat et du compte annuel de résultat d'exploitation du délégataire (recettes travaux).

Compte tenu de la particularité de l'exercice 2013 avec notamment la mise en œuvre du nouveau contrat et le décalage des périodes de relève, la comparaison directe des recettes des deux exercices est délicate.

■ INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

■ QUALITE DE L'EAU

Le SIE de la PETITE GROSNE ne possède pas de ressource propre. L'approvisionnement en eau est assuré par le SAE de SAONE-GROSNE dont les captages se situent dans la nappe d'accompagnement de la Saône. L'eau est ensuite chlorée avant mise en distribution.

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de la Santé. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (sur l'eau distribuée) :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	22	0	100 %	Néant
Conformité physico- chimique	22	0	100 %	Néant

A noter que les indicateurs du décret du 2 mai 2007 sur la qualité de l'eau ne prennent en compte les taux de conformité que sur les paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité imposée par le code de la santé publique : ainsi le manganèse qui fait l'objet d'une référence de qualité est exclu. Néanmoins aucun dépassement des références de qualité n'a été relevé en 2014.

En complément :

		Nombre de prélèvement		
		Eau Brute	Eau Traitée	Eau distribuée
Contrôle sanitaire	Bactériologique	-	-	22
	Physico chimique	-	-	22
Autocontrôle	Bactériologique	-	-	-
	Physico chimique	-	-	-

Rappelons que le SAE de SAONE-GROSNE qui a assuré en 2014 la fourniture d'eau au syndicat est toujours confronté à des teneurs élevées en manganèse dont l'accumulation sous forme d'oxydes de manganèse provoque des épisodes d'eau noire à l'occasion de forts tirages sur le réseau. Des purges régulières du réseau réalisées par l'exploitant permettent de limiter le phénomène. Ce problème récurrent se pose avec acuité en particulier au niveau de 5^{ème} SAISON MACON qui est le plus gros consommateur du syndicat.

La station de traitement du manganèse du S.A.E. de SAONE GROSNE est opérationnelle depuis la fin de l'été 2014. La situation devrait progressivement s'améliorer sur le réseau du S.I.E. de PETITE GROSNE, notamment lorsque les campagnes de nettoyage des artères les plus sensibles auront été réalisées.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

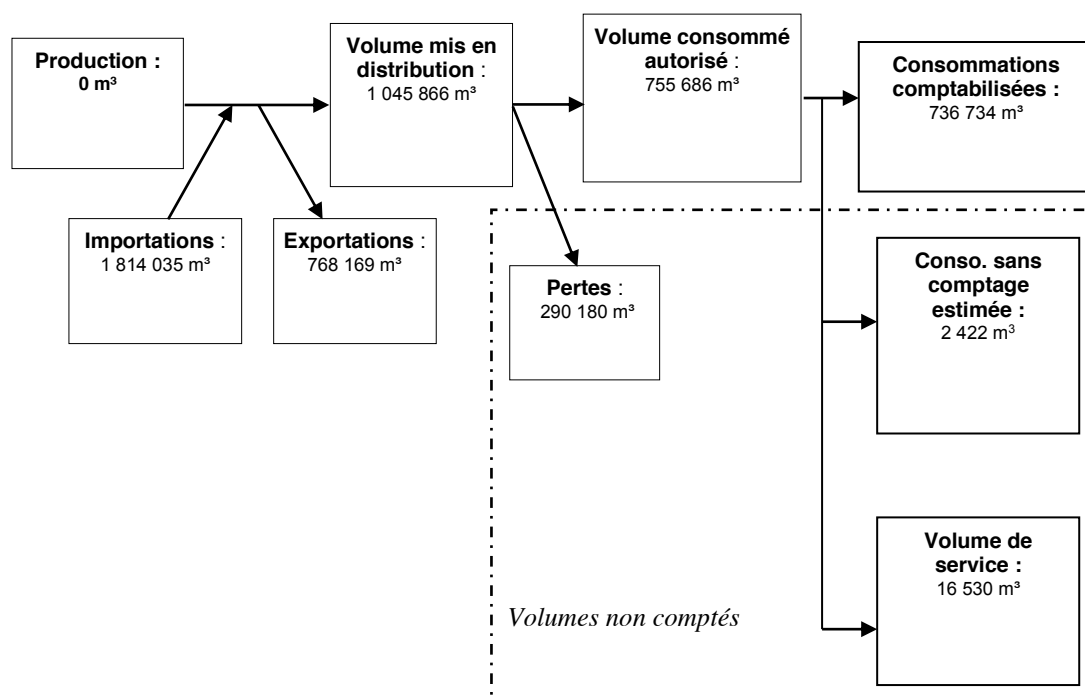
Bien que le syndicat ne possède pas de ressource propre, le calcul de l'indice d'avancement de la protection de la ressource du syndicat doit prendre en compte les importations. En l'occurrence l'indice de protection de la ressource est identique à celui du S.A.E de SAONE-GROSNE qui assure la quasi-totalité des importations, à savoir 80%.

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 décembre 2013.

		nombre de points possibles	points obtenus
→	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	10	10
→	Procédure de mise à jour du plan des réseaux au moins annuellement	5	5
→	Inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques. Information sur matériaux et diamètre pour au moins 50 % du linéaire	10	10
→	Informations sur les matériaux et diamètres pour 95 % du linéaire total des réseaux : 1 point par 10 % supplémentaires	5	2
→	Inventaire des réseaux avec date ou période de pose des tronçons identifiés pour 50 % du linéaire identifiés	10	10
→	Informations sur les dates et périodes de pose identifiées pour 50 à 95 % du linéaire total des réseaux : 1 point par 10 % supplémentaires	5	5
→	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et s'il y a lieu des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	10
→	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants	10	10
	Plan des réseaux mentionnant la localisation des branchements	10	0
→	Inventaire mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	10	10
→	Document identifiant les secteurs où ont été réalisés des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et nature des réparations	10	10
→	Document mentionnant la localisation des interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement....	10	10
→	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
→	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
	TOTAL	120	107



■ PERFORMANCE DU RESEAU

Bien que le décret de 2007 prévoit le calcul des indicateurs sur l'année civile, les volumes représentés ci-dessus portent sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (entre le 8 mars 2013 et le 6 mars 2014 pour les usagers domestiques). Les volumes comptabilisés intègrent 6 831 m³ livrés gratuitement avec compteurs ou dégrèvés.

Les consommations sans comptage correspondent aux essais sur poteaux incendie.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir...) ont fait l'objet d'une évaluation détaillée par l'exploitant en 2014 ; ce volume intègre les purges, le nettoyage des réservoirs et le nettoyage du réseau.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	86.2 %	86.5 %	85.5 %	85.3 %	83.8 %	84,0 %

Rappel : le rendement indiqué pour 2013 a été calculé sur la période de relèvement des compteurs, soit six mois de septembre 2012 à mars 2013.

- rendement minimum admissible

Le décret du 27 janvier 2012 définit les modalités de calcul du seuil de rendement en deçà duquel doit être mis en œuvre un plan d'action pour la réduction des pertes sur les réseaux d'eau potable (article 2224-7-1 du C.G.C.T.) à savoir : 85 % ou $(65 \% + 20 \% \times \text{ILC}) \%$ où ILC est l'indice linéaire de consommation exprimé en $\text{m}^3/\text{km.j}$, soit un rendement minimum à atteindre de : $65 + 20 \% \times 736\,734 / (365 \times 297.37) = 66.4 \%$

Avec 84 % de rendement, le seul fixé par le décret est respecté.

L'exploitant, au titre de son contrat doit assurer un rendement primaire de 75 % à partir de 2014.

Ce rendement primaire, pris en référence dans les critères d'éligibilité de l'agence de l'eau, correspond au rapport entre les volumes consommés autorisés et les volumes mis en distribution : il s'établit à 72.3 % en 2014.

L'objectif du contrat n'est pas atteint pour l'année 2014.

- indice des volumes non comptés =

$(\text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service} + \text{pertes}) / (\text{longueur du réseau hors branchements} \times \text{nb de jour de la période considérée})$

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [$\text{m}^3/\text{km.j}$]	3.4	2.5	2,5	2,7	2,8	2,8

- indice linéaire de pertes en réseau =

$\text{pertes} / (\text{longueur du réseau hors branchements} \times \text{nb de jour de la période considérée})$

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [$\text{m}^3/\text{km.j}$]	2.9	2.3	2,3	2.5	2.7	2,7

Le rendement et les indices linéaires des volumes non comptés et des pertes se maintiennent dans une bonne moyenne depuis 2009. Néanmoins on note une très légère dégradation depuis 2013.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,725	2.925	2.312	4.046	2.218	3.920
Taux moyen de renouvellement	1,02%	1.03%	1.08 %	1.16 %	0.96 %	1.04 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux pour 2014 : 1.04 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire de canalisations renouvelées correspond au programme de travaux décidé par le syndicat pour l'année considérée.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

La comparaison avec les exercices antérieurs à 2011 est délicate puisque le linéaire de référence a fortement évolué suite à la prise en compte des données du S.I.G.

La collectivité s'est engagée à maintenir un taux moyen de renouvellement supérieur à 1 % en contrepartie de l'engagement du délégataire sur le rendement primaire (article 6-13-1) : l'engagement est respecté.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Les travaux engagés par la collectivité en 2014 comportent_:

Objet des travaux	Site	Montant des travaux HT	Consistance des travaux
SERRIERES	Tremblay les Crues	180 000 €	950 ml D 150 mm
LA ROCHE VINEUSE	Moulin Garnier	70 000 €	180 ml Pe 50 + 270 ml D 80 + branchements
VINZELLES	Pétaux Buchardières	115 000 €	520 ml D 80 + 12 branchements
PRISSE	Maison Rouge » phase 2	90 000 €	450 ml D 125 + 12 branchements
DAVAYE	Les Peguins phase 1	100 000 €	650 ml D 60 + 8 branchements
FUISSE	Refoulement les Mollards	140 000 €	900 ml DN 100
BERZE LA VILLE	Les Cochets	60 000 €	Réhabilitation du réservoir

Les travaux réalisés par le délégataire en 2014 sont :

- Mise en place de 12 équipements de télégestion sur les installations syndicales (article 6-13-2 du contrat) valorisée à hauteur de 21 062.26 €
- Renouvellement de 7 branchements (3 en moyenne prévus à l'article 7.7 du contrat) valorisés à hauteur de 8 858.69 €
- Branchements neufs : 41
- Renouvellement de compteurs : 189 (37 751.69 €)

Au 31 décembre 2014, il reste 94 compteurs de 15 ans et plus, soit environ 1.5 % du parc compteur. L'âge moyen du parc des compteurs ressort à 5.9 ans.

L'exploitant s'est engagé à remplacer tous les compteurs âgés de plus de 15 ans (article 6-7-1-3 du contrat).

- Renouvellement équipement :

Le délégataire a réalisé de nombreuses opérations de renouvellement sur les installations et le réseau syndical dont le montant est valorisé à hauteur de 52 925.12 € par le délégataire.

Renouvellement effectué par le délégataire	Année de mise	Programmé		Non programmé	
Nature des biens	en service	RP 2014	Valeur CPER	RNP 2014	Valeur CPER
Réservoir et reprise de Vinzelles <u>Electricité / automatisme</u> <u>Réservoirs - 2 x 200 m3</u>	1978				
Télégestion	2002	oui	2 422 €		
Réservoir de Leynes <u>Menuiserie - serrurerie - Divers</u>	1960				
Echelle intérieure cuve	< 1 970	oui	2 116 €		
Accélérateur Vieux Château - Cenves <u>Equipements hydrauliques</u>	2001				
Vacuostat pour manque de chlore	2011	oui	592 €		
<u>Electricité / automatisme</u> Télégestion	2001	oui	2 422 €		
Surpresseur de la Chevrette - Cenves <u>Equipements hydrauliques</u>	1993				
Groupe électropompe vertical n°1	1993	oui	1 193 €		
Vanne aspiration pompe n°1	1993	oui	190 €		
Clapet pompe n°1	1993	oui	365 €		
Vanne refoulement pompe n°1	1993	oui	190 €		
Reprise des Roussets - Cenves <u>Equipements hydrauliques</u>	1999				
Groupe électropompe vertical n°2	1999	oui	7 500 €		
Réservoir et reprise La croix Follain - Cenves <u>Equipements hydrauliques</u> <u>Reprise</u>	1992				
Groupe électropompe vertical n°1	1999	oui	1 244 €		
Vanne aspiration pompe n°1	1999	oui	360 €		
Clapet pompe n°1	1999	oui	370 €		
Vanne refoulement pompe n°1	1999	oui	360 €		
Groupe électropompe vertical n°2	1999	oui	1 244 €		
Vanne aspiration pompe n°2	1999	oui	360 €		
Clapet pompe n°2	1999	oui	370 €		
Vanne refoulement pompe n°2	1999	oui	360 €		
Réservoir Vers le Bois - Cenves <u>Electricité / automatisme</u>	1939				
Télétransmetteur radui + antenne	2002	oui	1 120 €		
Surpresseur des Guérins - Serrières <u>Equipements hydrauliques</u>	1995				
Tuyauteries	1995			oui	3 472 €
Groupe électropompe vertical n°1	1995	oui	1 051 €		
Vanne aspiration pompe n°1	1995	oui	211 €		

Clapet pompe n°1	1995	oui	365 €		
Vanne refoulement pompe n°1	1995	oui	211 €		
Groupe électropompe vertical n°2	1995	oui	1 051 €		
Vanne aspiration pompe n°2	1995	oui	211 €		
Clapet pompe n°2	1995	oui	365 €		
Vanne refoulement pompe n°2	1995	oui	211 €		
Vanne refoulement général	1995	oui	183 €		
Surpresseur Vergisson - Vergisson	1936				
<u>Electricité / automatisme</u>					
Armoire électrique	2002			oui	5 431 €
<u>Menuiserie - serrurerie - Divers</u>					
Porte local		oui	1 204 €		
Réservoir de Saint Claude - Prissé	1969/1982				
<u>Electricité / automatisme</u>					
<u>Réservoir - 1000 m3</u>					
Télégestion sous coffret polyester	2000	oui	2 422 €		
<u>Menuiserie - serrurerie - Divers</u>					
<u>Réservoir - 500 m3</u>					
Echelle intérieure cuve	1969	oui	1 179 €		
Réservoir la Varenne et reprise - Pierreclos	1985				
<u>Electricité / automatisme</u>					
Armoire électrique	2007			oui	5 431 €
Réservoir de la Montagne - Milly Lamartine	1975				
<u>Equipements hydrauliques</u>					
<u>Menuiserie - serrurerie - Divers</u>					
Echelle accès cuve	1975	oui	929 €		
Réservoir de la Belouze - La Roche Vineuse	1939				
<u>Equipements hydrauliques</u>					
Clapet		oui	728 €		
<u>Menuiserie - serrurerie - Divers</u>					
Echelle intérieure cuve		oui	1 058 €		
Réservoir du Gros Mont - La Roche Vineuse	1995				
<u>Menuiserie - serrurerie - Divers</u>					
Echelle intérieure cuve	1995	oui	1 215 €		
Station de reprise des Furtins - Berzé la Ville	2006				
<u>Electricité / automatisme</u>					
Télégestion	2005	oui	2 422 €		

La répartition entre RP et RNP ainsi que les montants sont ceux issus du plan prévisionnel de renouvellement du contrat.

A noter que le renouvellement de la vanne altimétrique du réservoir de la Belouze à LA ROCHE VINEUSE figurant dans le rapport 2014 de l'exploitant avait déjà été comptabilisé au titre de 2013.

■ TRAVAUX PREVUS EN 2015

Les travaux prévus par la collectivité en 2015 concernent les renouvellements de réseaux dont le détail suit :

Localisation	Montant des travaux HT (€)	Longueur (ml)
BERZE LA VILLE rue des Vignes	28 000 €	80 ml PEHD 63 mm + 6 branchements
SERRIERES « Tremblay suite »	140 000 €	950 ml DN 150 mm
FUISSE/LEYNES « les Mollards phase 2 »	78 000 €	450 ml DN 100 mm
PIERRECLES « Thion-Grolier »	176 000 €	1 100 ml DN 80 + 3 branchements
PRISSE « les Farquets »	65 000 €	350 ml DN80 + 4 branchements
CHARENTRE « le Moulin à l'or »	68 000 €	550 ml DN 80
LA ROCHE VINEUSE « En forêt »	102 000 €	650 ml DN 80 + 3 branchements

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Les 9 derniers branchements plomb qui restaient sur le territoire syndical ont été remplacés en début d'année 2014.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	162 807 €	105 492 €
Remboursements au cours de l'exercice	87 469 €	57 315 €
dont en intérêts	10 773 €	6 741 €
dont en capital	76 696 €	64 056 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	203 354 €	203 184 €	204 318 €	277 210 €	277 210 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Le syndicat a finalisé son schéma directeur début 2012 qui sert de référence pour la mise en œuvre du programme pluriannuel de travaux sur la base des priorités identifiées en particulier dans le domaine du renouvellement des réseaux et l'optimisation du fonctionnement des ouvrages de stockage.

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
montants des abandons de créance	0	9 236 €
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0	0

Le montant indiqué dans le tableau pour l'année 2014 correspond à des admissions en non valeur.

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Le syndicat ne s'est engagé dans aucune opération de coopération décentralisée.

PLANCHE 1



PLANCHE 2







[illegible]